

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM, HAUT-RHIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 13 MARS 2021

Le 13 mars 2021, à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 8 mars 2021

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoît GOETSCH, 2ème Adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, M. Bernard VOGEL, Mmes Mme Stella COUSIN, Jezabel TRAWALTER, Céline HALTER, M. Patrick MAURER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : M. Benoit DIEMER, Mme Danielle SCHMITT

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : Mme Morgane TEMPE a donné procuration à Christelle BLUNTZER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) [Désignation du secrétaire de séance](#)
- 2) [Approbation du procès-verbal du 13 février 2021](#)
- 3) [Utilisation des délégations de compétences](#)
- 4) [Comptes administratifs 2020 - Budget communal](#)
- 5) [Affectation des résultats – Budget communal](#)
- 6) [Comptes de gestion 2020 - Budget communal](#)
- 7) [Vote des taux d'imposition](#)
- 8) [Subventions – Associations locales et autres](#)
- 9) [Location salle et tarifs divers](#)
- 10) [Crédits scolaires et pompiers](#)
- 11) [Emplois d'été 2021](#)
- 12) [Avis Installations classées – Centr'Alsace Compost](#)
- 13) [Budget primitif 2021](#)
- 14) [Divers](#)

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Décision : *A l'unanimité, Mme Adeline MANGIN est désignée secrétaire de séance.*

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2021

Décision : A l'unanimité, procès-verbal approuvé.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 09 avril 2014 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N°4 COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Maire présente les comptes de l'exercice 2020 et répond à toutes les questions posées.

Investissement

Dépenses	Prévues	3 107 136,00
	Réalisées	1 070 562,46
	Reste à réaliser	202 803
Recettes	Prévues	3 107 136,00
	Réalisées	600 432,58
	Réalisées (avec report)	856 721,81
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	3 333 796,71
	Réalisées	826 404,12
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévues	3 333 796,71
	Réalisées	825 356,92
	Réalisées (avec report)	3 400 457,20
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement		- 416 643,65
Fonctionnement		2 574 053,08
Résultat global		2 360 212,43

Ces excédents de clôture seront repris au budget primitif 2021 « Budget principal ».

Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Gabrielle RIETSCH, 1ère adjointe, délibère sur les comptes administratifs présentés ci-dessus.

Décision : A l'unanimité, les comptes administratifs présentés sont approuvés et les comptes arrêtés.

POINT N°5 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	256 289,23 €		470 129,88 €	Dépenses 202 803,00 € 0,00 € Recettes	- 202 803,00 €	- 416 643,65 €
Fonctionnement	2 574 053,08 €	308 948,77 €	-1 047,20 €			2 264 057,11 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2020	2 264 057,04 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		416 643,65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 € 2 157 409,43 €
Total affecté au c/ 1068 :		416 643,65 €
DEFICIT GLOBAL AU	31/12/2020	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

POINT N°6 COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion budget principal est établi par le Trésorier d'Ensisheim à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Vu le compte de gestion présenté pour le budget principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

POINT N°7 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire rappelle le taux des deux taxes directes locales et informe que la Commune n'a pas encore été destinataire des états avec les bases prévisionnelles 2020 et le produit assuré.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- **Foncier bâti** **5,60%**
- **Foncier non bâti** **34,80%**

POINT N°8 SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS LOCALES ET AUTRES

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition, de la commission des finances, d'augmenter de 2% l'attribution des subventions annuelles.

La subvention de base proposée pour les associations s'élève à 312€.

La subvention proposée pour les jeunes licenciés est de 13,5€ par jeune licencié.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre la proposition présentée et vote les subventions suivant le détail du tableau du budget primitif 2021.

POINT N°9 LOCATION SALLE ET TARIFS DIVERS

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la commission des finances pour les tarifs de locations des salles et autres.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Le maintien des tarifs de location de la salle communale, rue des Herbes, comme suit :

Location/Tarif	Habitants de Niederhergheim seulement
Forfait Week-End sans chauffage	170 €
Forfait Week-End avec chauffage	200 €
Location courte durée sans chauffage (réunion de classe, apéritifs, décès...)	20 €
Location courte durée avec chauffage	30 €

Une caution de 200€ (en 2 versements de 100€) est demandée à chaque location de salle ainsi que le versement de 50% du tarif au moment de la confirmation de la location. Des sacs prépayés au coût de 3,20€ l'unité sont disponibles pour les personnes souhaitant laisser leurs ordures ménagères sur place.

- La création d'un tarif de location pour la salle d'activités, Place de la Mairie, comme suit :

Location/Tarif	Associations et Habitants de Niederhergheim
Location courte durée (réunion de classe, AG, réunion de travail...)	20 €

- La gratuité de la vaisselle. Cependant, la vaisselle cassée ou non rendue sera facturée.
- Le maintien du tarif de location des salles pour les associations locales, comme suit :
 - La première location gratuite
 - Les quatre locations suivantes à 50% du tarif en vigueur,
 - Les locations suivantes au tarif en vigueur.
- Le maintien de la participation des associations, pour les frais de location de la salle de sports, à raison de 1,20€ par heure.
- Le maintien de la participation financière annuelle de 20€ pour l'occupation d'une salle par l'Association Pause Récré (utilisation 2 fois par mois, hors vacances scolaires).
- Le maintien d'une location annuelle à titre gratuit de la salle communale rue des Herbes au profit du personnel communal. L'usage de la salle doit être personnel (concernant l'époux ou l'épouse). La gratuité ne s'applique pas pour les dates de communion programmées par les paroisses faisant partie de notre secteur inter paroissial.

TARIFS DIVERS :

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des tarifs suivants :

Droit de place

- 8€ par jour

Concessions du cimetière

- Tombe simple : 50€ pour 30 ans
- Tombe double : 100€ pour 30 ans

Columbarium

	15ans		30ans
	Concession	Renouvellement pour 15 ans	Concession
Case (jusqu'à 4 urnes)	400€	300€	700€

Tarifs divers

- la vente du livre au Fil du Siècle à 8€,
 - la vente au public par pochette de 8 cartes postales au prix de 2,50€,
 - la vente aux commerçants par pochette de 8 cartes postales au prix de 1€,
 - location de garniture :
 - pour un week-end : une garniture complète à 2€ (0,50€ le banc et 1€ la table),
 - supérieure à 2 jours : une garniture complète à 1€ par journée supplémentaire.
- En cas de casse d'une garniture, celle-ci devra être remplacée par du neuf aux frais du locataire.

Photocopies

	Noir et Blanc	Couleur
Feuille format A4	0,15€	0,45€
Feuille format A3	0,30€	0,90€

La date d'entrée des tarifs détaillés ci-dessus est immédiate.

POINT N°10 CREDITS SCOLAIRES, POMPIERS ET BIBLIOTHEQUE

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de la commission des finances d'augmenter de 2% les crédits scolaires.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les crédits scolaires 2021 comme suit :

	ANNEE 2021
Fourniture et documentation par classe	356€
Fourniture et documentation par élève	26 €
Transport par classe	216 €
Fêtes et sorties par élève	13 €

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de maintenir la prise en charge des impressions et photocopies, par la Commune, à 225€ par an pour l'école élémentaire.**
- **de fixer la prise en charge des impressions et photocopies, par la Commune, à 175€ par an pour l'école maternelle.**
- **de maintenir les crédits Pompiers 2021 à 4 500 € et de leur accorder une subvention exceptionnelle de 1000€ permettant d'annuler le solde négatif 2020.**
- **de maintenir les crédits Bibliothèque 2021 à 2 500 € (spécifiquement pour l'achat de livres et supports multimédia),**
- **de créer un nouveau crédit « fournitures » de 500€ (pour les dépenses de fournitures)**
- **d'attribuer une subvention exceptionnelle pour 2021 de 2 500€ en raison de l'ouverture de la nouvelle médiathèque.**

POINT N°11 EMPLOI D'ETE 2021

Le Maire explique qu'il n'y a pas eu d'emplois d'été en 2020 en raison du COVID mais rappelle que 720 heures ont été effectuées par 9 jeunes « emploi-été » pour la période de juin à août 2019 pour un coût total de 7140 €.

Le Maire propose à l'assemblée le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité pour les emplois été 2021 pour un maximum de 6 postes au grade d'adjoint technique non titulaire.

Le Maire, suggère de faire appel à des jeunes pour les nombreux travaux, notamment, balayage, nettoyage des fleurs, peinture, arrosage... pour des périodes de 4 semaines. Ces jeunes seront engagés en qualité d'adjoint technique non titulaire à raison de 20 heures maximum par semaine et rémunérés à l'indice 01 de l'échelle de salaire concernée.

Les critères de recrutement proposés sont les suivants :

- le candidat doit être disponible pour l'une ou l'autre des périodes suivantes :
 - o du 7 juin au 2 juillet inclus,
 - o du 5 juillet au 30 juillet inclus (le 14 juillet à rattraper),
 - o du 2 août au 27 août inclus ;
- être âgé de 16 à 20 ans ;
- les candidats n'ayant jamais travaillé pour la commune seront prioritaires ;
- en fonction des candidatures reçues, 2 candidats seront retenus par période de 4 semaines.

Décision : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter 6 jeunes selon les critères ci-dessus.

POINT N°12 AVIS INSTALLATIONS CLASSES – CENTR'ALSACE COMPOST

Le Maire explique que la société Centr'Alsace Compost a déposé une demande d'enregistrement pour exploiter une plate-forme de compostage à Sainte-Croix-en-Plaine. Il présente le dossier à l'ensemble des conseillers.

Le conseil doit donner son avis car une partie du territoire de NIEDERHERGHEIM est situé dans un rayon d'un kilomètre du périmètre de l'installation.

Décision : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur ce dossier.

POINT N°13 BUDGET PRIMITIF 2021

Un projet du budget primitif 2021 est remis à chaque conseiller. Ce budget a été préparé en commission des finances.

Le résultat du compte administratif 2020 est repris dans le budget primitif 2021.

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif en détail pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il répond à toutes les questions.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 883 457,82€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 401 803,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif présenté, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

La séance est close à 11 heures 53.

Le Maire,
Alain ZEMB

